

## L'ESCROQUERIE AUX LEGS

### 1) Un système très bien rodé :

Le 06 décembre 2006, la responsable salariée de la SPA, disposant de tous les pouvoirs nécessaires, arrive, dès 9h00 du matin, emmitouflée dans son manteau, à l'étude de Maître HAMOU, le notaire parisien chargé de finaliser les ventes liées aux 3 maisons du legs BODIER. Bien sûr, en tant qu'habituée des lieux, elle est accueillie très chaleureusement. L'homme aux 18 SCI est déjà là. Ce jour-là il intervient pour la SCI du Pont d'Iéna et il passe immédiatement aux choses sérieuses, c'est-à-dire lecture et signature des 3 actes de vente issus de la donation BODIER qui, bien évidemment, ont déjà été préparés depuis un certain temps. Comme nous sommes entre personnes de bonne compagnie ayant depuis plusieurs années l'habitude de travailler ensemble, ces formalités sont effectuées rapidement car la confiance règne ! Ce qui permet ensuite de déboucher le champagne et sortir les petits fours pour récompenser la salariée de la SPA de sa collaboration très efficace. Mais les agapes ne durent pas trop longtemps car le temps c'est de l'argent et dès 11h00 la salariée est raccompagnée à la porte de l'étude après moult remerciements.

Car effectivement un nouveau client est déjà là : c'est l'acheteur d'une maison située à GAGNY (93220), Avenue de l'Abbaye : le nouvel acte de vente est déjà prêt lui aussi et l'encre des transactions précédentes n'a pas encore eu le temps de sécher que cette maison est déjà revendue. Certes c'est la même maison, mais pas le même prix, car entre temps par miracle il a triplé ! Ce qui était vendu 50 000€ au petit matin (soit deux fois moins que l'estimation des domaines) est revendu 150 000€ en fin de matinée. Donc en moins d'une heure, le prix a été triplé. Chapeau les artistes !

Par contre la deuxième maison du legs BODIER vendue par la SPA 100 000€ (soit là encore à un prix nettement inférieur à l'estimation des domaines) n'a pu être revendue que le 02/08/2007... mais pour 300 000€ ! Encore chapeau les artistes !

Contrairement à ce que vous pourriez imaginer, cette vente BODIER n'est pas une exception car le legs FRION vendu à une SCI le 03 juillet 2008 pour 75 000€ (prix inférieur à l'estimation des domaines) a été revendu immédiatement, mais pour 120 000€. Donc le marchand de biens n'est pas près de se retrouver sur la paille !

Dans leur tombe il doit y avoir des donateurs qui se retournent à n'en plus finir : ils croyaient donner aux animaux mais l'essentiel tombe dans l'escarcelle des marchands de biens !

Saluons ici bien bas également la SCI du PONT DES ARTS pour son remarquable exploit : le legs VARNET payé 171 000€ le 02/08/2005 à la SPA a pu être valorisé pour atteindre 665 000€ le 23/02/2006 soit une marge de 494 000€.

Maintenant pour être justes, il faut reconnaître que toutes les opérations ne sont pas aussi simples ni aussi rapides. Le legs LENOIR situé à Saint Jean de Luz (villa Mazarine), classée actuellement monument historique avec tous les avantages que cela comporte) vendu par la SPA pour 1 100 000€ le 13/12/2005 n'a fait l'objet d'une nouvelle transaction que le 01/10/2007 pour la modique somme de 2 700 000€ (soit avec une marge de 1 600 000€) !

### 2) La plainte du 30 octobre 2008

Le 30 octobre 2008, la présidente de la SPA élue depuis le 10 novembre 2006, Madame Caroline LANTY, dépose une plainte pour abus de confiance auprès du TGI de PARIS suite à une enquête interne. La présidente a constaté effectivement que 15 legs vendus par la SPA pour la modique somme de 2 290 000€ avaient été revendus 5 583 580€. C'est à dire que ces biens dont la SPA a pu obtenir 2 290 000€, le marchand immobilier a multiplié pratiquement leur prix par 2,5 réalisant ainsi une marge de 3 293 580€ nettement supérieure à l'argent perçu par la SPA.

Bien sûr il s'agissait d'un sondage partiel sur 15 legs, mais Madame LANTY déclarait plus tard à un journaliste de la Nouvelle République que ce même marchand de biens était concerné par une centaine de ventes, ce qui permet bien sûr sous toutes réserves et avec la plus grande prudence d'estimer que la SPA aurait pu être escroquée de près d'une vingtaine de millions d'euros !

### **3) Une enquête préliminaire excessivement bizarre :**

Cette plainte donnait lieu à l'ouverture, par le parquet de Paris, d'une enquête préliminaire dont le PV de synthèse concluait le 18 juin 2010 : « aucune infraction ne semble pouvoir être retenue ». Cette absence d'infraction constatée était justifiée de la manière suivante :

-« Les anomalies relevaient de dysfonctionnements internes et plus précisément d'un manque d'effectifs du service des dons et des legs...

-ces défaillances inconcevables ne font que refléter la mauvaise gestion chronique de la SPA ».

Donc toute une enquête préliminaire totalement à décharge pour l'heureux acheteur des legs de la SPA. Ce PV est entièrement de la même veine du début à la fin en reprenant tous les propos mensongers de l'acheteur qui a fait sienne, à n'en pas douter, la maxime de Goebbels – responsable de la propagande nazie – « plus le mensonge est gros, plus il a de chances d'être crû ».

### **4) Une nouvelle plainte de la VASPA.**

Scandalisée par ces nouvelles informations et la passivité de la direction de la SPA, la VASPA a déposé une nouvelle plainte pour « ESCROQUERIE EN BANDE ORGANISEE » auprès du TGI de PARIS au printemps 2013.

*(Voir article de SUD-OUEST du 29 avril 2013)*

# Nouvelle plainte dans l'affaire des legs de la SPA

**LOT-ET-GARONNE** Henri Barbe, président de la Vaspa, n'accepte pas le classement sans suite de l'affaire. Il repart en justice et porte plainte pour escroquerie en bande organisée

**BASTIEN SOUPERBIE**

b.souperbie@sudouest.fr

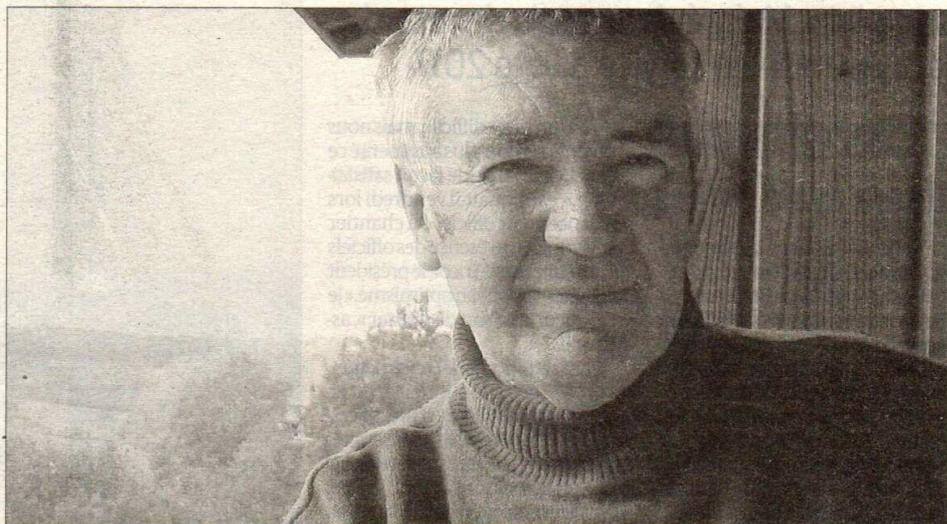
Henri Barbe a cette opiniâtreté du chien hargneux qui refuse obstinément de lâcher le pantalon qu'il mord. Trois ans après que le dossier a été classé sans suite, le président de la Vaspa (les Vrais Amis de la SPA) repart en justice au sujet de l'affaire des legs de la SPA et porte plainte contre X pour escroquerie en bande organisée.

Cette procédure vise la vente, entre 2004 et 2008, d'une centaine de legs à des prix bradés aux 18 SCI d'un seul et même marchand de biens parisien - situés à une seule adresse près des Champs-Élysées - qui parfois dans la même journée achetait un legs et le revendait aussitôt trois fois plus cher. Selon Henri Barbe, dans cette affaire, la SPA aurait fait une croix sur 20 millions d'euros de manque à gagner.

## 350 000 euros en liquide

Cependant, si l'ensemble de ces transactions semblait pour le moins suspect au point que la présidente de la SPA, Caroline Lanty, avait porté plainte pour abus de confiance en octobre 2008, aucune infraction n'avait été retenue au terme de l'enquête préliminaire. Celle-ci avait conclu en 2010 à des « anomalies », des « dysfonctionnements internes » et « des défaillances inconcevables qui ne faisaient que refléter la mauvaise gestion de la SPA ».

SPA qui, depuis 2009, doit-on préciser, est sous administration judiciaire. Aujourd'hui, Henri Barbe, qui a mené sa propre enquête durant trois ans, conteste cette lecture du dossier et persiste à dénoncer « l'organisation d'un système centralisé et opaque », jugeant par là que l'incompétence pointée du doigt par l'enquête préliminaire, menée lors de la précédente procédure, a bon



**Le Lot-et-Garonnais Henri Barbe dénonce un « régime de faveur » accordé par la SPA à un marchand de biens parisiens.** ARCHIVES « SUD OUEST »

dos. Le Lot-et-Garonnais de 74 ans ne s'explique d'ailleurs pas pourquoi les enquêteurs n'ont pas poussé plus loin leurs investigations en ce qui concerne la circulation d'argent liquide (mentionnée dans un PV de synthèse), plus de 350 000 euros décaissés par le marchand de biens durant la période incriminée. Cela « sans justificatifs sérieux », selon Henri Barbe.

Pour ce dernier, les enquêteurs n'ont pas non plus répondu aux questions essentielles dans ce dossier. « Comment se fait-il par exemple que les legs étaient vendus en dessous du prix estimé des Domaines, dont on savait qu'ils sous-évaluaient trop souvent l'immobilier ? » Et Henri Barbe de prendre l'exemple du legs Bodier, « estimé à 94 500 euros par les Domaines, vendu 50 000 euros le matin du 6 décembre 2006 au marchand de biens parisien, qui le cédait dans la même

journée au prix de 150 000 euros... ». À Saint-Jean-de-Luz, autre exemple avec la maison Mazarin, une demeure de maître, qui en 2005 est vendue 1,1 million d'euros avant d'être revendue 2,7 millions deux ans plus tard. Une plus-value que justifiera le marchand de biens en raison de l'obtention du classement aux Monuments historiques.

Autre question posée par le Lot-et-Garonnais : « Pour quelles raisons, sur de très nombreux biens, la SPA n'a pas mis en concurrence ledit marchand de biens avec d'autres agences immobilières pour tirer le meilleur prix ? D'ailleurs, dans certains cas, quand un autre opérateur intervient, on voit que celui-ci est toujours au-dessus des prix du marché. Le marchand de biens parisien est, lui, toujours en dessous. » Pour Henri Barbe, c'est la preuve d'un « régime de faveur ».

Curieuse façon en effet de gérer

un service des legs qui, déjà à l'époque, était, avec des rentrées en moyenne de 20 millions par an, la principale mamelle de la SPA, dont la situation financière (7 millions de déficit en 2010 pour un budget de 40 millions) ne pouvait se permettre de telles négligences. Il est vrai que la Société protectrice des animaux, créée en 1845, a une histoire récente constellée de guerres claniques et d'affaires douteuses. En 2002 et en 2009, la Cour des comptes avait étrillé dans ses rapports la gestion des services des legs, constatant « des déficiences graves facilitant des anomalies ».

En mars 2000, l'ancienne déléguée SPA de Toulouse, Maryse Bousquet, avait porté plainte, dénonçant déjà « l'opacité en termes de legs ». L'affaire avait été, là aussi, classée sans suite. La nouvelle plainte d'Henri Barbe connaîtra-t-elle le même sort ? L'intéressé assure en avoir encore « sous le coude »...